



Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire

snpespjj.fsu.sudouest@gmail.com

Déclaration préliminaire au CSA FS du 4 mail 2026

Madame la présidente, vous re-convoquez ce jour un CSA en Formation Spécialisée alors que ce que nous dénonçons déjà lors de la première convocation le 21 avril dernier et qui a entraîné notre refus de siéger n'a absolument pas évolué et n'a aucunement été pris en compte.

Ainsi, comme dans de nombreuses autres instances territoriales, régionales et nationales depuis le 23 mars 2026, notre délégation syndicale ne siègera pas ce jour et le SNPES-PJJ/FSU ré-affirme sa déclaration du 21 avril 2026 :

“Madame la présidente, vous convoquez ce jour un CSA Formation Spécialisée dans un contexte absolument inacceptable pour les représentant.es du personnel.

En effet, depuis le 23 mars dernier, un de nos représentants régionaux fait l'objet d'une mesure de suspension administrative à titre provisoire de 4 mois totalement arbitraire. **Nous exigeons la levée immédiate de cette décision extrêmement violente. Nous exigeons la réhabilitation publique de notre collègue.**

Votre décision démontre à quel point les dysfonctionnements sur lesquels il alerte depuis de long mois sont bien réels et s'inscrivent dans une maltraitance institutionnelle systémique organisée par la direction interrégionale.

Au-delà de la situation de notre collègue, notre organisation syndicale alerte sur la logique de caporalisation à l'œuvre sur le territoire. Les voix discordantes sont

transformées en bouc émissaire quitte à instrumentaliser la parole des uns ou à déformer la réalité pour parvenir à l'objectif conscient de mise au ban des autres.

Vos « faits alternatifs » mettent déjà l'administration dans l'embarras au niveau national. Ils ne pourront pas convaincre au-delà des frontières de la PJJ et ne résisteront pas à l'épreuve du temps.

Ce que nous vivons ici n'est pas isolé : c'est le symptôme d'un climat délétère plus profond. A l'heure où l'extrême droite essaye d'installer son hégémonie culturelle, nous ne pouvons que dénoncer, avec la plus grande vigueur, l'attaque en règle du rôle de contrepouvoir que constitue le mouvement syndical.

Les syndicats n'ont plus leur place dans un régime autoritaire. Vous pouvez compter sur le nôtre pour résister à l'autoritarisme qui s'installe insidieusement dans les administrations zélées.

Comme vous l'avez compris, le SNPES-PJJ/FSU ne siègera pas ce jour dans cette instance qui ne devrait donc pas se tenir, car le climat que nous dénonçons alerte bien au-delà de notre organisation syndicale.

Il est de toute façon évident que vous n'avez aucune intention de faire vivre le dialogue social au vu de la pauvreté de l'ordre du jour et du peu de documents préparatoires qui nous sont une nouvelle fois transmis. Nous n'en sommes pas surpris.es et avons désormais acté le fait que pour la direction interrégionale, ces instances ne sont qu'une formalité administrative et du pur affichage.

Il y aurait pourtant de nombreux sujets à aborder relatifs à la santé des professionnel.les et des jeunes pris.es en charge, tant les conditions de travail sont dégradées dans de nombreux services de l'interrégion (management brutal, suractivité chronique dans les milieux ouverts, non-respect de la charte des temps en hébergement, locaux inadaptés, expérimentations hasardeuses, etc.).

Ces conditions font peser sur les équipes le poids de la désorganisation de notre institution et du sous-investissement de l'Etat pour répondre au besoin de service public dans un contexte social et économique de plus en plus dégradé.

Comme cela a déjà été montré dans différents travaux en sociologie des organisations, quand un système ne sait plus fonctionner, il se réfugie dans l'autoritarisme, c'est le choix de votre direction.

Le SNPES-PJJ / FSU ne cèdera pas et continuera à se battre sur le terrain pour défendre les collègues qui payent dans leur chair le poids de ces dysfonctionnements. Nous participerons plus que jamais à la lutte sociale en

encourageant les dynamiques collectives ayant vocation à améliorer les conditions de travail et la qualité de prise en charge du public qui nous est confié”.

La délégation du SNPES-PJJ/FSU élue au CSA FS Sud-Ouest.